

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BERTSCHI –DELATTRE – DIOUY – TREHEL – SQUINABOL –
Messieurs TREHEL –MINETTE –CAILLERE – PLOMION –

Absents excusés : M. ATZENI

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal BERTSCHI

Le compte rendu du 27 février 2020 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

Election du Maire –

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat Monsieur Christian TREHEL.

Votants 9 – majorité absolue 5

Résultats : **Monsieur Christian TREHEL** : 9 voix

Monsieur Christian TREHEL a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

Attribution du nombre d'adjoints –

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, d'un adjoint. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election des adjoints –

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Le Maire a constaté que deux candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposés.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

- **1^{er} Adjoint** : candidate : Madame Chantal BERTSCHI

- Votants : 9 – majorité absolue : 5

- Résultats : **Madame Chantal BERTSCHI** : 9 voix

- **2^e Adjoint** : candidat : Monsieur Michel MINETTE

- Votants : 9 – majorité absolue : 5

- Résultats : **Monsieur Michel MINETTE** : 09 voix

Indemnités des adjoints –

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide et avec effet au 3 juillet 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 8 %, commune de moins de 500 habitants.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal-

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter à main levée, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations énumérées dans la délibération

Commission Culture – Animation – Cérémonie –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de membres de la commission :

Membres : Mmes BERTSCHI – SQUINABOL – DIOUY - Mrs CAILLERE – PLOMION -

Commission Information – Communication –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de membres de la commission :

Membres : Mmes DELATTRE – BERTSCHI – Mr CAILLERE -

Commission Travaux, Chemins, Voiries –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de membres de la commission :

Membres : Mmes BERTSCHI – SQUINABOL- Mrs ATZENI – MINETTE -

Commission Urbanisme – Environnement – Fleurissement –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de membres de la commission :

Membres : Mmes TREHEL – BERTSCHI – M. MINETTE -

Commission Finances –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de membres de la commission :

Membres : Mmes BERTSCHI – TREHEL – DELATTRE - DIOUY – SQUINABOL – Mrs TREHEL – CAILLERE – PLOMION - MINETTE –ATZENI -

CCAS : Nomination des membres

Le Conseil Municipal décide de porter à 5 le nombre des membres du Conseil d'Administration pour la Commune sous la présidence de M. TREHEL.

Sont nommés membres du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'ESSISES, à compter du 3 juillet 2020 et pour une durée de 6 ans :

Membres du Conseil Municipal :

- Madame Michelle TREHEL
- Madame Dominique SQUINABOL
- Madame Chantal BERTSCHI
- Madame Céline DIOUY
- Monsieur Laurent PLOMION

*** Membres nommés par Monsieur Le Maire :**

- Madame OVERNEY Marie-Claude, représentante des personnes âgées,
- Madame Nicole KLEIN, représentante des personnes handicapées,
- Madame QUATRE Huguette, représentante qui œuvrent pour l'insertion
- Madame Agnès GUICHE, représentante de l'U.D.A.F.
- Madame Gisèle MINETTE,

CNAS : Nomination des membres -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de délégués au CNAS pour les 6 ans à venir :

- Monsieur Christian TREHEL, collègue des élus
- Madame Béatrice MICHEL, collègue des agents

Nomination Pandémie grippale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner, Madame Dominique SQUINABOL, en qualité de Correspondant Pandémie Grippale.

USESA : Nomination des délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer au comité syndical :

- Membre Titulaire : Monsieur Frédéric ATZENI
- Membre suppléant : Monsieur Michel MINETTE

Nomination de Délégué : USEDA-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer, en qualité de délégués à l'USEDA :

Membres Titulaires : Monsieur Michel MINETTE
Madame Dominique SQUINABOL

SICFI : Nomination des délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer, en qualité de délégués à Titulaires au Syndicat intercommunal de Charly sur Marne.

- Membres Titulaires : Madame Michelle TREHEL
Madame Chantal BERTSCHI
- Membres Suppléants : Madame Fabienne DELATTRE
Monsieur Laurent PLOMION

Nomination de Délégués : L'Ecole de CHEZY-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les délégués à l'école de Chézy :

- Membres Titulaires : Monsieur Frédéric ATZENI
Monsieur Christian TREHEL
- Membres Suppléants : Madame Fabienne DELATTRE
Madame Chantal BERTSCHI

Nomination de Délégués à l'ADICA -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de délégués à l'ADICA :

- Membres Titulaires : Monsieur Christian TREHEL
Monsieur Laurent PLOMION

C4 : Portage des repas : Nomination -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de délégués pour le portage des repas :

- Monsieur Christian TREHEL
- Monsieur Laurent PLOMION

CCID : Proposition de personnes amener à siéger –

Par délibération, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régionale des finances publiques.

Séance levée à 9h50